

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Le billet d'humeur du Président

Service public, utilité publique !

Il y a une vingtaine d'années, le ministère de l'Économie et des Finances avait sorti un clip télévisuel (c'était à la mode) vantant le rôle de ses services et l'utilité publique de ses missions en faisant résonner les mots « service public / utilité publique ».

Cette notion de service public est bien ce qui justifie l'existence des administrations d'État.

Sauf que 20 ans plus tard, on peut sourire en constatant que celle-ci a complètement disparu dans certains domaines. Un exemple : l'immatriculation des véhicules. Elle est obligatoire, sanctionnée en cas de manquement, et accompagnée de taxes perçues au profit des collectivités locales.

Ce service était gratuit et immédiat en préfecture et sous-préfecture. Mais ça, c'était avant.

On a ensuite instauré des frais de gestion de quelques euros pour l'envoi des cartes grises au domicile du demandeur, que la demande se fasse en préfecture ou sur le net.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la demande doit se faire obligatoirement en ligne, sur un site (immatriculation.ants.gouv.fr) confié à une agence, lancé à la va-vite, et qui, comble du comble, ne permet plus aux services de l'État (et donc à nos collègues des D.I. qui gèrent le parc auto Douane) de pouvoir procéder à l'immatriculation de ses propres véhicules ! Ce n'est tout simplement pas prévu !!! Et plus aucun service des Cartes Grises dans les préfectures ... Il n'y pas non plus de numéro de téléphone ou d'adresse courriel pour obtenir la moindre assistance.

.../...

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



En conséquence, les collègues des P.L.I. se voient contraints de recourir à un prestataire privé agréé pour pouvoir immatriculer les véhicules des douanes, pour un coût minimal de 23 euros.

Non seulement le service public a déserté, mais l'utilité publique a été laissée aux mains d'opérateurs privés puisque c'est l'État désormais qui a besoin du secteur concurrentiel pour accomplir les obligations qu'il impose à tout propriétaire, dont lui-même, et qui paye chèrement cette prestation puisqu'il ne dispose plus ni des services ni des agents qui l'effectuaient.

Comme une légère impression qu'on marche parfois sur la tête...

C.L. 01/18

CFTC-Douanes : sur un autre ton.

